Nations Unies E/1999/76

Conseil économique et social

Distr. générale
14 juin 1999
Français
Original: anglais

Session de fond de 1999
Point 1 de l'ordre du jour provisoire*
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Note verbale datée du 26 mai 1999, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de demander l'admission de la République de Corée au Conseil exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La République de Corée attache une grande importance aux travaux du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) concernant la protection des réfugiés et la promotion de leurs droits. En tant qu'État partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967, la République de Corée est foncièrement attachée à la lettre et à l'esprit de ces instruments internationaux.

Au cours des dernières années, la République de Corée a augmenté de manière substantielle ses contributions au Programme du Haut Commissaire. Sa contribution annuelle aux programmes généraux est à elle seule passée de 100 000 dollars en 1994 à 1,5 million de dollars en 1997. Malgré les difficultés financières auxquelles il est confronté depuis 1997, le pays a versé 1 million de dollars en 1998 et continuera de verser des contributions correspondant à ses moyens.

Par ailleurs, le Gouvernement de la République de Corée, lorsqu'il assumait la présidence du Conseil de sécurité en mai 1997, a lancé un débat public sur la question de la protection des activités d'assistance humanitaire aux réfugiés et autres personnes touchées par un conflit, et contribué à l'adoption de deux déclarations du Président du Conseil sur ce sujet.

* E/1999/100 et Add.1

99-17623 (F) 180699 180699

Compte tenu de l'intérêt sincère qu'il porte aux questions relatives aux réfugiés et des contributions qu'il continue d'apporter aux travaux du HCR, le Gouvernement de la République de Corée est convaincu que son admission au Conseil exécutif du Programme du Haut Commissaire contribuera à renforcer les efforts communs déployés par la communauté internationale en vue de régler les problèmes liés aux réfugiés.

Le Gouvernement de la République de Corée prie donc le Secrétaire général de bien vouloir transmettre la présente demande au Conseil économique et social, pour examen.